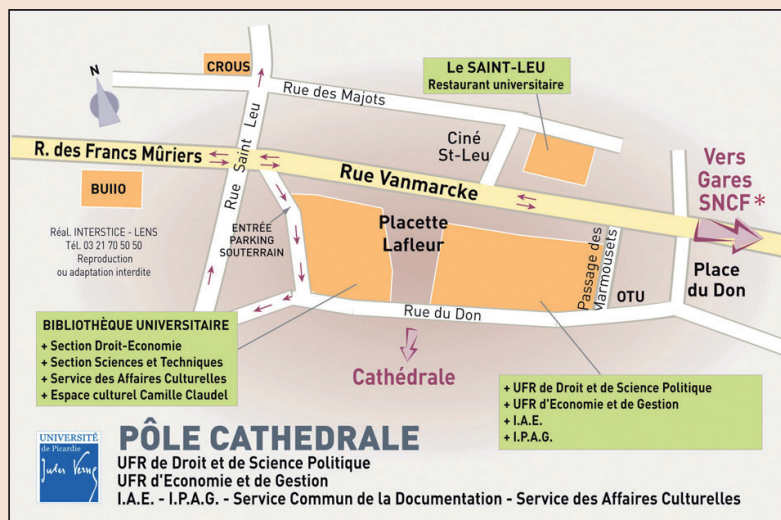


Explorer la motivation des décisions de justice à partir de celles qui prononcent des sanctions, c'est l'envisager à travers un prisme grossissant et prendre ainsi la pleine mesure des tendances et enjeux du droit de la motivation, comme du droit des sanctions.

L'effet de loupe est saisissant lorsqu'on envisage la sanction comme toute réaction du droit à une violation de la légalité : la question dépasse alors le domaine emblématique du droit pénal, pour rayonner en droit civil, administratif, constitutionnel et européen. Un nouveau cadre et de nouvelles pratiques se dessinent.



* L'Université se situe à 10 mn à pied de la gare SNCF

UFR de Droit et de Science Politique
Pôle Cathédrale
10 placette Lafleur
80000 Amiens



La motivation des sanctions prononcées en justice : nouvelles tendances, nouveaux enjeux

AMIENS
Université de Picardie Jules Verne

27^E COLLOQUE DES INSTITUTS D'ÉTUDES JUDICIAIRES

Organisé par le Centre de droit privé
et de sciences criminelles d'Amiens,
l'Institut d'études judiciaires d'Amiens
et le Laboratoire de sociologie juridique
de l'Université Panthéon-Assas Paris II



Direction scientifique :

- Cécile Chainais,
Université de Picardie Jules Verne
- Dominique Fenouillet,
Université Panthéon-Assas Paris II
- Gaëtan Guerlin,
Université de Picardie Jules Verne



VENDREDI 10 FÉVRIER 2012



PROGRAMME

- 8h30 : Accueil des participants
- 9h00 : **Allocutions de bienvenue**
- Georges Fauré, *Président de l'Université de Picardie Jules Verne*
 - Benoît Mercuzot, *Doyen de la Faculté de droit et de science politique d'Amiens*
- 9h15 : **Rapport introductif**
- Cécile Chainais, *Professeuse de droit privé, Directrice de l'Institut d'études judiciaires de la Faculté de droit d'Amiens*

I. LE CADRE CONTEMPORAIN

Président de séance : Philippe Pourchez, *Bâtonnier de l'Ordre des avocats d'Amiens*

Les fondements de la motivation des sanctions

- 9h30-9h50 : **Les fondements historiques**
- Corinne Bléry, *Maître de conférences en droit privé à l'Université de Caen Basse-Normandie*
- 9h50-10h10 : **Les fondements philosophiques**
- Michel van de Kerchove, *Professeur émérite des Facultés universitaires Saint-Louis*
- 10h10-10h30 : **Les fondements économiques**
- Anne-Lise Sibony, *Professeur de droit européen à l'Université de Liège*
- 10h30-10h45 : Discussion
- 10h45-11h00 : Pause

L'encadrement supra-législatif de la motivation des sanctions

- 11h00-11h20 : **La motivation des sanctions selon le droit constitutionnel**
- Guillaume Drago, *Professeur de droit public à l'Université Panthéon-Assas Paris II*
- 11h20-11h40 : **La motivation des sanctions selon la Convention européenne des droits de l'homme**
- Natalie Fricero, *Professeuse de droit privé à l'Université de Nice, Directrice de l'Institut d'études judiciaires*

- 11h40-12h00 : **La motivation des sanctions selon le droit de l'Union Européenne**
- Valérie Michel, *Professeur de droit public à l'Université Paul Cézanne Aix-Marseille III, Chaire Jean Monnet*
- 12h00-12h15 : Discussion
- 12h15-14h00 : Déjeuner libre

II. LE RENOUVELLEMENT DES PRATIQUES

Président de séance : Guy de Francieu, *Premier Président de la Cour d'appel d'Amiens*

Dans le prétoire

- 14h00-14h20 : **La motivation des sanctions administratives**
- Jean-Marc Sauvé, *Vice-Président du Conseil d'État*
- 14h20-14h40 : **La motivation des sanctions civiles**
- Gaëtan Guerlin, *Maître de conférences en droit privé à l'Université de Picardie Jules Verne*
- 14h40-15h00 : **La motivation des sanctions pénales**
- Morgane Fauveau-Daury, *Maître de conférences en droit privé à l'Université de Picardie Jules Verne, Directrice des études de l'Institut d'études judiciaires de la Faculté de droit d'Amiens*
- 15h00 : Discussion
- 15h15-15h30 : Pause

Hors du prétoire

- 15h30 : **La motivation des sanctions par les autorités administratives indépendantes**
- Pascale Idoux, *Professeur de droit public à l'Université de Montpellier I*
- 15h50 : **Les paradoxes de la motivation des sentences arbitrales**
- Éric Loquin, *Professeur de droit privé à l'Université de Bourgogne, Doyen honoraire de la Faculté de droit de Dijon*
- 16h15 : Discussion
- 16h30 : **Rapport de synthèse**
- Philippe Théry, *Professeur de droit privé à l'Université Panthéon-Assas Paris II, Directeur honoraire de l'Institut d'études judiciaires « Pierre Raynaud »*

La motivation des sanctions prononcées en justice : nouvelles tendances, nouveaux enjeux



Bulletin d'inscription à retourner au plus tard le 3 février 2012

Nom.....	Prénom.....
Profession.....	Organisme.....
.....	
Adresse.....	
Courriel.....	



MANIFESTATION SCIENTIFIQUE RECONNUE AU TITRE DE LA FORMATION CONTINUE : 7 heures (une attestation de formation et de présence sera délivrée à la suite du colloque à partir de la liste d'émargement)

Inscription et renseignements
à l'adresse suivante :

CEPRISCA

Colloque – *Motivation des sanctions*
UFR de Droit et de Science Politique
Pôle Cathédrale
10 placette Lafleur
80000 Amiens

Ou par courriel à l'adresse suivante :
motivandessanctions@gmail.com



Quelques hôtels à proximité de l'UFR de droit et de science politique :

<p>Le Prieuré** 17 rue Porion - 80000 Amiens Tél. : 03 22 71 16 71 http://www.hotel-prieure-amiens.com</p>	<p>Hôtel Le Saint Louis** 24 rue des Otages - 80000 Amiens Tél. : 03 22 91 76 03 http://www.le-saintlouis.com/</p>	<p>Hôtel Alsace-Lorraine** 18 rue de la Morlière - 80000 Amiens Tél. : 03 22 91 35 71 http://www.alsace-lorraine.fr/st/</p>
<p>Mercure Amiens Cathédrale**** 21-23 rue Flatters - 80000 Amiens Tél. : 03 22 80 60 60 http://www.accorhotels.com/fr</p>	<p>Hôtel de Normandie** 1 bis rue Lamartine - 80000 Amiens Tél. : 03 22 91 74 99 http://www.hotelnormandie-80.com</p>	<p>Best Western Grand Hôtel de l'Univers*** 2 rue Noyon - 80000 Amiens Tél. : 03 22 91 52 51 http://www.hotel-univers-amiens.com/</p>